

Nombre de Conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

**Compte rendu de Séance Ordinaire
du 28 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal convoqué par Madame le Maire, le vingt-deux novembre s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jacqueline SEIGNOURET, Maire.

Présents : Mme Jacqueline SEIGNOURET, Mr. Patrick CARREGUES, Mr. David FLEURY, Mr CABAS Gérard, Mr ROSSI Tino, REY Patricia, Mme RALLIER Kelly, Mr BENOIST Cyril, Mr SOULIÉ Cédric, Mme CALVET Audrey, Mme BORDES Christine.

Excusés : Mrs RIEUCOS Geoffrey, GODEAS Philippe et Mme BOUCHET Stéphanie

Pouvoir : Mr RIEUCOS Geoffrey donne pouvoir à Mme le Maire, Mr GODEAS Philippe donne pouvoir à Mr ROSSI Tino

Secrétaire de Séance : Mr Cédric SOULIÉ

Ordre du jour :

Délibérations :

- ✚ Approbation du compte rendu du 17 octobre 2022 – une erreur a été relevé concernant le montant des travaux réalisés dans la cour de l'école, le montant aurait dû être 1 471.97 €,
- ✚ Vitesse excessive route de Saint Médard – Etude de devis pour l'acquisition de panneaux de circulation à 30 km/h,
- ✚ Convention SAUR pour contrôle et entretien des appareils de défense incendie,
- ✚ Maires Ruraux – Participation à l'action « Elus Rural Relais de l'Egalité » et désignation d'un référent au sein du Conseil Municipal (lutte contre la violence faite aux femmes),
- ✚ Eclairage public – Réduction de l'éclairage dans le bourg – réglementation,
- ✚ Mise en non-valeur des recettes non perçues,
- ✚ Borne de recharge électrique pour les véhicules,
- ✚ Pigeons – différents possibilités d'éradication – possibilité de solliciter la société de chasse,
- ✚ Redevance d'occupation du domaine public,
- ✚ Groupe Secours Catastrophe Français – Pompiers Humanitaires lancent un appel à subvention exceptionnelle pour la crise en Ukraine,

Délibération 62/2022

Convention SAUR pour contrôle et entretien des appareils de défense incendie

Publié le 9 décembre 2022
Transmis à la Préfecture le
9 décembre 2022

Madame le Maire présente au Conseil un courrier de la SAUR concernant une prestation de contrôle des débits et entretien des poteaux incendie.

La SAUR propose de réaliser les contrôles règlementaires de débit et de pression et d'assurer l'entretien courant nécessaire à leur maintien en service. Une convention de 3 ans avec une vérification de nos deux poteaux incendie avec établissement d'un rapport dont une copie sera adressée aux services de lutte contre l'incendie.

Le coût de ce contrôle pour un poteau incendie est au tarif de 76.00 € HT par poteau et de 45.50 € HT pour une citerne ou une bâche.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Donne un avis favorable afin que la Saur réalise la prestation de contrôle des débits et entretien des poteaux incendie.

&&&&&&&&&&&&&&&&

Délibération 63/2022

Maires Ruraux – Participation à l'action « Elus Rural Relais de l'Egalité » et désignation d'un référent au sein du Conseil Municipal (lutte contre la violence faite aux femmes),

Publié le 9 décembre 2022
Transmis à la Préfecture le
9 décembre 2022

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
3. La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et

accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

SOUTIENT cette action ;

DESIGNE Madame BORDES Christine comme « élue rurale relais de l'Égalité » au sein du conseil municipal.

&&&&&&&&&&&

Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable des communes.

Considérant que les demandes d'admission en non valeur présentées par le comptable relèvent du pouvoir de l'assemblée délibérante.

Délibération 64/2022

Mise en non-valeur des recettes non perçues

Considérant que les crédits nécessaires à ces admissions en non valeur sont prévus tant sur le budget de la commune.

Publié le 9 décembre 2022
Transmis à la Préfecture le
9 décembre 2022

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'admettre en non valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 385.44 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Donne un avis favorable à l'unanimité pour la mise en non valeur de la somme totale de 385.44 €.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite ajouter trois sujets supplémentaires à l'ordre du jour.

Délibération 65/2022

Demande d'ajout de 3 sujets à l'ordre du jour

Publié le 9 décembre 2022
Transmis à la Préfecture le
9 décembre 2022

Il s'agit :

- Etude de devis pour la création d'un caniveau en vue de l'assainissement d'un chemin rural au lieu-dit «Pech Estieu »,
- Demande de subvention de la crèche « Le Nuage Rose »,
- Demande de décision modificative au niveau du budget,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions**

Donne un avis favorable pour l'ajout de ces deux sujets.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'assainissement du chemin rural de Pech Estieu au niveau du secteur menant à l'exploitation de Monsieur MELLA.

Délibération 66/2022
Etude de devis création d'un caniveau en vue de l'assainissement d'un chemin rural

Publié le 9 décembre 2022
Transmis à la Préfecture le
9 décembre 2022

Le devis présenté par Rénovation Maçonnerie Desormeaux s'élève à la somme de 2 742.50 € HT soit 3 291.00 € TTC.

Suivant délibération n° 34/2018 en date du 15 mai 2018, le montant des travaux HT est pris en charge par moitié par la commune et le particulier. Soit à la charge de Monsieur MELLA la somme de 1 371.25 € HT.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Donne un avis favorable pour la réalisation de ces travaux.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de la crèche « Le Nuage Rose » de Castelmoron qui cette année a accueilli un enfant de la commune de Montpezat.

Délibération 67/2022

Demande de subvention de la crèche « Le Nuage Rose »

Publié le 9 décembre 2022
Transmis à la Préfecture le
9 décembre 2022

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention**

Donne un avis favorable pour le versement d'une subvention de 200 €.

redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2022 :

- 42,64 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 56,85 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 28,43 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

2/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

4/ demande à Madame le Maire de faire un rappel sur les années précédentes.

5/ De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

&&&&&&&&&&

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les pompiers humanitaires du GSCF lancent un appel à subvention exceptionnelle pour la crise en Ukraine.

Délibération 70/2022

Groupe de Secours Catastrophe Français Demande de subvention Exceptionnelle

Publié le 9 décembre 2022
Transmis à la Préfecture le
9 décembre 2022

L'Ukraine dans le noir et le froid avant l'hiver

Depuis plus d'un mois, les frappes russes se concentrent sur les infrastructures énergétiques de l'Ukraine.

Face à cette situation, des millions de personnes se retrouvent sans électricité à l'heure où Kiev a connu ses premières chutes de neige, avec des températures qui pourront descendre jusqu'à -10 °C.

Des enfants, des femmes, des personnes âgées, etc. se retrouvent démunies, et risquent de mourir face à ces températures glaciales attendues dans les prochains jours.

Pour les pompiers humanitaires du GSCF, l'heure est grave, et nous réfléchissons à une aide supplémentaire rapide auprès des Ukrainiens.

La priorité des acheminements et des achats se concentrera sur l'approvisionnement de groupes électriques et de vêtements chauds pour les civils et les secours du pays.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 0 voix pour, 13 voix contre et 0 abstention**

Donne un avis défavorable au versement d'une aide financière.

&&&&&&&&&&&

Délibération 71/2022

**Borne de recharge électrique
pour les véhicules**

Publié le 9 décembre 2022
Transmis à la Préfecture le
9 décembre 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Territoire d'Energie 47 a engagé la réalisation d'un SDIRVE, Schéma Directeur de déploiement d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques, à la maille départementale pour identifier les besoins en bornes de recharge sur le Lot-et-Garonne dans les 10 ans à venir (investissement public ou privé).

Dans le cadre de cette étude, il est proposé à chaque commune de renseigner ses attentes en matière de bornes de charges pour véhicules électriques dans les années à venir :

- Installation de bornes si la commune n'est pas équipée
- Installation de bornes complémentaires si la commune est déjà équipée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Donne un avis favorable pour l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques.

&&&&&&&&&&&

Information 26/2022

Eclairage Public

Publié le 9 décembre 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite auprès de Territoire d'Energie 47 en vue de la mise en place d'horloge sur les différents points en vue de modifier les horaires de l'éclairage public.

Nous sommes dans l'attente de devis.

Dans l'attente de pouvoir faire de réelles économies d'énergie, l'éclairage de Noël ne se fera qu'au niveau de la place de la Mairie. Pour le reste du bourg des décorations de Noël ont remplacés l'éclairage habituel.

&&&&&&&&&&&

Information 27/2022

Pigeons

Publié le 9 décembre 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est de nouveau envahie de pigeons.

Il est proposé de faire des devis afin de mettre en place des piques au niveau des toitures.

Également de se renseigner auprès de Monsieur RIVOIRARD en vue de faire des passages avec ses oiseaux (Eperviers).

&&&&&&&&&&&&&

Information 28/2022

SDIS
Défense Extérieure Contre
l'Incendie

Publié le 9 décembre 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion d'information a été organisée dernièrement par le SDIS. Cette réunion avait pour but de renouveler les règles de mise en place de la défense extérieure contre l'incendie.

Il a également été précisé que si la commune a un réseau de bornes d'irrigation agricole, il est possible de les utiliser en vue de la défense incendie. A condition que celles-ci restent en eau toute l'année.

Également que la commune pourrait réaliser des achats mutualisés de bornes ou bâches.

Pour la commune de Montpezat, au niveau des bornes incendie, cela n'est pas réalisable car le réseau d'eau ne peut fournir les 30 m3/h.

Le réseau est trop faible.

Monsieur RIEUCOS Geoffrey préconise de demander une dérogation au SDIS.

&&&&&&&&&&&&&

Information 29/2022

SDIS
Défense Extérieure Contre
l'Incendie

Publié le 9 décembre 2022

Madame le Maire donne la parole à Mme RALLIER Kelly pour souhaite donner quelques précisions pour ce qui est de l'avenir de l'école de Montpezat.

Plusieurs questions ont été posés quant à l'avenir de l'école si la commune achète le bâtiment de l'IME.

Dans ce cas, seule la cantine serait déplacée dans le bâtiment de l'IME, l'école restera où elle est actuellement.

Toujours, si la commune achète le bâtiment de l'IME, il est proposé :

- Mme RALLIER propose : la création d'une crèche ou d'une Maison d'Assistants Maternelles,
- Mme REY propose : un accueil de jour pour personnes âgées.

&&&&&&&&&&&&&

Information 30/2022

Commission des Bâtiments

Publié le 9 décembre 2022

Monsieur CABAS précise qu'il serait nécessaire de faire des travaux de réfection de la façade du bâtiment de l'école.

&&&&&&&&&&&&&

Information 31/2022

Madame REY participant à la mission action sociale au niveau de la communauté de communes informe le Conseil Municipal qu'elle ne

**Mission Action Sociale à la
Communauté de Communes**

Publié le 9 décembre 2022

peut plus assurer ces fonctions car les horaires des réunions ne sont pas en accord avec ses horaires de travail.

Monsieur BENOIST se désigne pour la remplacer.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Information 32/2022

Saint Jean

Publié le 9 décembre 2022

Madame BORDES informe le Conseil Municipal que l'architecte de bâtiments de France est passé à l'Eglise de Saint Jean en ce qui concerne les travaux qui étaient prévus, à savoir les travaux de la tribune et de la sacristie. L'architecte reviendra vers l'association des Amis de Saint Jean afin de les informer de la faisabilité ou non de ces travaux.

Il a été précisé que pour la réalisation de ces travaux, il faut obligatoirement passer par un architecte.

Comme pour les travaux de la toiture, c'est la Mairie qui doit gérer ce dossier. Et donc engager les dépenses et recevoir les recettes.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Information 32/2022

Saint Médard

Publié le 9 décembre 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le panneau de route de Saint Médard qui avait disparu vient d'être remplacé. Son coût est de 40.20 € TTC.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Fin de séance 23 h 00

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Signatures

Mme SEIGNOURET

Mr CARREGUES

Mr CABAS

Mr ROSSI

Mr FLEURY

Mme CALVET

Mme BOUCHET

Mme BORDES

Mr SOULIE

Mme RALLIER

Mr RIEUCOS
(Pouvoir à Mme le Maire)

Mr BENOIST

Mme REY

Mr GODEAS
(Pouvoir à Mr ROSSI)

n° Délibération	Objet de la Délibération
60/2022	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 octobre 2022
61/2022	Vitesse excessive route de Saint Médard – Etude de devis pour l’acquisition de panneaux de circulation à 30 km/h
62/2022	Convention SAUR pour contrôle et entretien des appareils de défense incendie
63/2022	Maires Ruraux – Participation à l’action « Elus Rural Relais de l’Egalité » et désignation d’un référent au sein du Conseil Municipal (lutte contre la violence faite aux femmes)
64/2022	Mise en non-valeur des recettes non perçues
65/2022	Demande d’ajout de 3 sujets à l’ordre du jour
66/2022	Etude de devis création d’un caniveau en vue de l’assainissement d’un chemin rural
67/2022	Demande de subvention de la crèche « Le Nuage Rose »
68/2022	Décision Modificative
69/2022	Redevance d’Occupation du Domaine Public due par les opérateurs de télécommunication
70/2022	Groupe de Secours Catastrophe Français Demande de subvention Exceptionnelle
71/2022	Borne de recharge électrique pour les véhicules